RESERVATION /LOCATION de matériel communal à compléter 1 mois avant minimum - Mis à jour le 14/03/2023

MAIRIE DE BRISCOUS 64240

Le locataire a été informé que la commune de Briscous limite la location du matériel communal aux manifestations données en l'honneur des habitants de BRISCOUS une utilisation à l'intérieur du périmètre de la commune

- Je soussigné (e)……

Domicilié (e)……à BRISCOUS

Tél : ……

Réserve à partir du Vendredi……16h45
jusqu'au Dimanche…… inclus.

A l'occasion de ……

Pour ……personnes

Lieu d'utilisation du matériel : ……

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Un chèque de caution

  - pour les tables et chaises : 100€.

  - pour le chapiteau 400€ (sera rendu qu'après remontage du chapiteau)

Matériel

☐ le chapiteau

☐ les chaises : quantités ……

☐ les tables : quantités……

La présente réservation sera annulée en cas de fausse déclaration.

Briscous, le

Signature (suivie de la mention lu et approuvé)